



Syndicat Mixte
Interdépartemental

SMIVAL

Bulletin d'information n° 28

Septembre 2016

LE COMPROMIS D'ESPOIR EN COURS DE RÉALISATION

DES TRAVAUX RÉALISÉS, UNE SUITE À PRÉPARER

Sommaire

Page 1

Le mot du Président

Page 2

Une étude
d'évaluation
du PAPI Lèze

Artigat : une noue
sur le tronçon aval
du ruisseau du
Jacquart

Page 3

Travaux rivière :
une nouvelle
tranche d'entretien
de la Lèze

Page 4

Plantations de haies :
11 000 mètres
supplémentaires

Le Sarrasclé à
Labarthe :
supprimer un
blocage hydraulique

En février 2015, l'ensemble des partenaires institutionnels de la vallée de la Lèze ont approuvé une réorientation des actions à mettre en œuvre à court terme dans le cadre des deux dernières années du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Lèze (PAPI Lèze). Ce « compromis d'espoir » prévoit des opérations, certes limitées, mais qui permettent d'apporter des réponses collectives concrètes à des situations problématiques d'inondations récurrentes.



Plusieurs opérations ont ainsi été réalisées au cours des derniers mois : aménagement du Jacquart à Artigat, troisième tranche de travaux d'entretien régulier de la Lèze, plantation de 11 000 mètres linéaires de haies. D'autres chantiers sont sur le point de démarrer : amélioration des écoulements du Sarrasclé, quatrième tranche de travaux d'entretien régulier de la Lèze, poursuite des plantations de haies.

Mais en dix huit mois, il était illusoire d'espérer achever toutes les opérations inscrites dans ce « compromis d'espoir » car les délais de réalisation sont toujours longs lorsqu'on travaille sur les rivières : examen des différentes options techniques, cofinancements, procédures administratives visant à préserver ces milieux fragiles. Une prolongation du PAPI Lèze nous permettrait de poursuivre notre action en mobilisant les reliquats de crédits, mais elle n'a pas été accordée à ce jour par l'État.

Au-delà de ces opérations de travaux, nous venons donc de démarrer l'évaluation de la mise en œuvre, depuis dix ans, de la politique de prévention des inondations en vallée de la Lèze. Ce bilan nous conduira à proposer les suites à donner à ce PAPI, pour lesquelles nous espérons le soutien de l'ensemble des institutions, au bénéfice d'une plus grande sécurité des habitants qui, avec la concertation, est ma priorité.

Le Président du SMIVAL

Jean-Jacques MARTINEZ



Le SMIVAL à l'écoute de l'Association des Sinistrés de la Lèze, le 9 février 2016

Une étude d'évaluation du PAPI Lèze

Dès sa création en 2003, le SMIVAL a élaboré une stratégie de prévention des inondations prévoyant la réalisation d'ouvrages structurants pour limiter les dégâts des crues : casiers écrêteurs de crues, endiguements, combinés à des mesures plus légères d'aménagements ruraux telles que la plantation de haies. Des mesures non structurales ont également été prévues avec la pose de repères de crue, la réalisation de plans communaux de sauvegarde, l'équipement de nouvelles stations du réseau vigicrues. Toutes ces actions ont été regroupées au sein d'un programme global qui a reçu la labellisation PAPI du Ministère.

Ce programme a partiellement été mis en œuvre sur la période 2006-2016. Après dix ans de mise en œuvre du PAPI Lèze, il convient d'en dresser le bilan. Cette mission d'évaluation a été confiée à la société ISL qui procède notamment à une série d'entretien avec un panel représentatif des acteurs de la vallée.

Cette évaluation permettra en particulier d'examiner les différentes stratégies possibles, de proposer un nouveau programme d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir, et d'en préciser les étapes nécessaires.

Artigat : une noue sur le tronçon aval du ruisseau du Jacquart

Lors des orages du 25 mai et 10 juin 2007, 30 à 35 habitations ont été sinistrées à plusieurs reprises par le débordement du ruisseau du Jacquart. Suite à ces épisodes pluvieux intenses, des travaux de débusage du ruisseau ont été réalisés en 2008 dans la traversée du village, afin de favoriser l'écoulement des eaux. De plus, plusieurs érosions de berges ont été relevées au niveau du chemin communal longeant le Jacquart.



La noue s'est correctement mise en eau lors de l'orage du 12 mai 2016

Afin de faciliter les écoulements sur le secteur aval du bourg et réduire la pression érosive en berge, une noue de décharge a été réalisée au printemps 2016. Ce fossé large et peu profond qui serpente en rive gauche du ruisseau permet de répartir le débit de crue entre la noue et le lit naturel du cours d'eau. Le bon fonctionnement du dispositif a d'ailleurs pu être vérifié lors de la crue survenue le 12 mai.

Les berges fortement érodées ont également fait l'objet de travaux de confortement sous la forme de pieux en bois, technique végétale appelée tunage. Ces travaux s'accompagneront cet hiver de plantations de saules destinées à reconstituer une végétation adaptée sur les berges du ruisseau.



Six semaines de travaux ont été nécessaires pour achever la création de la noue et le confortement des berges

Cette opération de travaux, fruit d'une collaboration étroite entre le SMIVAL et la municipalité d'Artigat, a pu être menée à son terme dans le cadre du PAPI Lèze, grâce au soutien financier de l'État, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège.

Partenaires financiers	Taux
État	35,0 %
Conseil Régional Occitanie	20,0 %
Conseil départemental d'Ariège	25,0 %
Commune d'Artigat	7,5 %
SMIVAL	12,5 %
Montant total de l'opération	60 000 €



Après les phases de concertation, de conception, de procédures réglementaires et de travaux, les élus se sont réjouis de la fin du chantier de la noue du Jacquart lors de la visite du 19 mai 2016

Travaux rivière : une nouvelle tranche d'entretien de la Lèze

Durant l'hiver 2015-2016, les travaux d'entretien régulier ont concerné la Lèze sur un linéaire total de 26 000 mètres sur les communes de Lagardelle, Beaumont, Montaut, Saint Ybars, Castagnac, Massabrac, Sainte Suzanne et Le Fossat, conformément au programme pluriannuel de gestion approuvé par arrêté préfectoral du 22 septembre 2014.



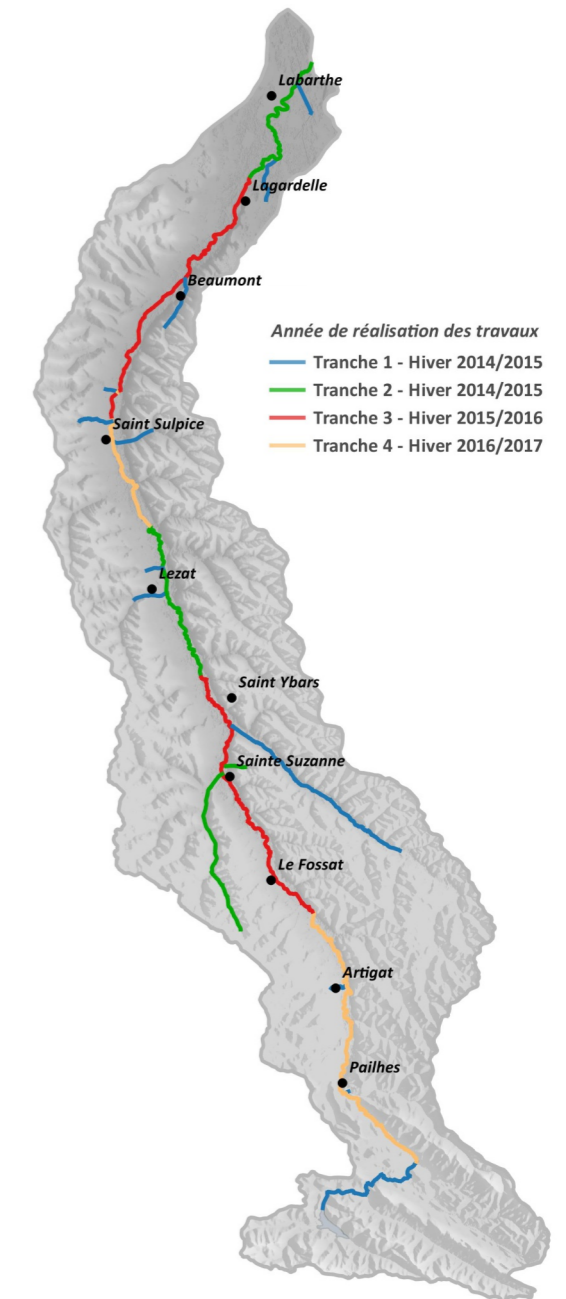
Le treuil du tracteur forestier permet de remonter les troncs d'arbres du lit de la rivière lors des travaux d'entretien de la Lèze au Fossat

Les travaux correspondant à la tranche 3 du programme, confiés à la SCOP Douctouyre et réalisés sous le contrôle du SMIVAL pour un montant de 35 000 € HT, ont démarré en septembre 2015. Malgré quelques jours d'interruption en raison des conditions météorologiques ainsi que de problèmes mécaniques rencontrés par l'entreprise, les travaux se sont poursuivis normalement et ont finalement été achevés le 2 février 2016, soit une durée totale des travaux de 19 semaines.



La section d'écoulement de la Lèze à Lagardelle est restaurée après les travaux d'entretien

La tranche 4 de travaux d'entretien de la Lèze sera engagée à l'automne 2016 sur un linéaire de 20 000 mètres sur les communes de Montégut Plantaurel, Monesple, Pailhès, Artigat, Lézat et Saint Sulpice. Des travaux ponctuels d'enlèvement d'embâcles sont également prévus sur le Latou à Villeneuve et à Durfort, et sur la Lèze au niveau du parcours santé de Labarthe.



Quatre tranches de travaux de restauration et d'entretien de la Lèze et de ses affluents auront été réalisées d'ici la fin de l'année 2016

Les courriers d'information et les conventions relatives aux travaux ont été envoyés aux propriétaires riverains en février.

Ceux qui n'ont pas retourné un exemplaire de leur convention au SMIVAL peuvent encore le faire par fax au 05 61 87 24 11 ou par courrier au SMIVAL, Place de l'Hôtel de ville, 31410 SAINT SULPICE SUR LEZE.

Ces travaux, confiés à l'entreprise SATF pour un montant de 40 000 € HT, vont débuter en septembre 2016 pour une durée de 3 mois. La technicienne rivière, Jade BOSCHÉ, se tient à votre disposition pour toute information relative à la préparation et au déroulement de ce chantier.

Vous pourrez suivre la progression des travaux sur notre site internet : www.smival.fr

Plantations de haies : 11 000 mètres linéaires supplémentaires

Onze nouveaux kilomètres de haies sont venus s'ajouter l'hiver dernier aux onze kilomètres déjà replantés par le SMIVAL depuis 2009. Chaque année le SMIVAL élabore en concertation avec les propriétaires et exploitants des projets de plantations qui répondent à une problématique d'inondation ou de ruissellement. En zone inondable ou sur des parcelles agricoles sensibles aux coulées de boue, le SMIVAL invite ainsi les propriétaires à prendre part au programme de plantation. Les exploitants agricoles peuvent également contacter directement le SMIVAL pour proposer leurs projets d'aménagement. Ceux-ci doivent répondre à des objectifs hydrologiques précis : retenir, ralentir ou favoriser l'infiltration de l'eau.



Chaque projet de plantation est défini sur site avec les propriétaires et exploitants agricoles

Le travail commence par une visite de terrain avec le propriétaire et/ou l'exploitant pour se rendre compte de la problématique et définir les plantations à réaliser. Cela se traduit par la rédaction d'une fiche descriptive des travaux qui précise les longueurs, nombre de rangs, nombre de plants et variétés. Ces fiches travaux sont ensuite présentées annuellement pour validation aux partenaires qui participent au financement du programme : État, Agence de l'eau, Région Occitanie et Départements d'Ariège et de Haute-Garonne. Préalablement aux travaux, une convention est passée avec les propriétaires et exploitants qui s'engagent à conserver les haies replantées chez eux.

Les travaux sont ensuite réalisés pendant la période hivernale (décembre-mars) par une entreprise mandatée par le SMIVAL dans le cadre d'un marché public. Ils consistent à travailler le sol, mettre les plants en terre, installer un paillis et éventuellement des protections contre les chevreuils, et assurer la reprise pendant un an. Au cours de l'hiver 2015-2016, c'est l'entreprise BOTANICA qui a réalisé la plantation de près de **20 000 arbres et arbustes**, pour un montant de travaux de l'ordre de 110 000 € HT.



Le paillage des plants limite la concurrence et favorise la croissance

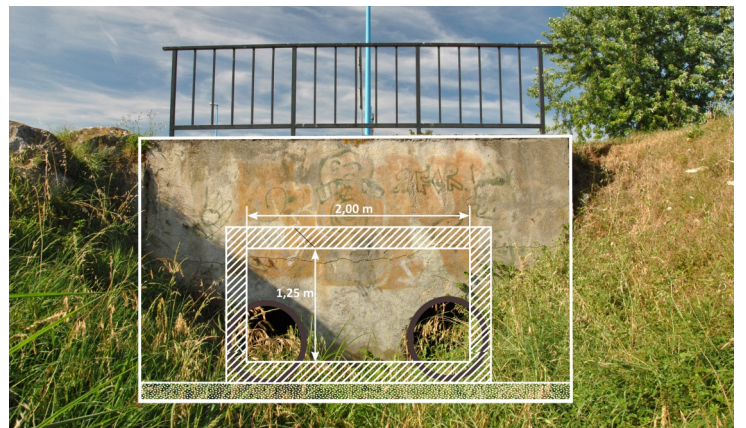
La technicienne du SMIVAL Coline SOUCHET a, quant à elle, veillé au déroulement du chantier conformément aux projets prévus et assuré le lien entre les riverains, les élus, l'entreprise et l'administration.



Élus, partenaires techniques et financiers ont constaté l'avancée des travaux avec les propriétaires et exploitants planteurs à l'occasion d'une visite de chantier le 16 mars 2016

Sarrasclé à Labarthe : supprimer un blocage hydraulique

Le fossé du Sarrasclé – également appelé fossé du Caroubier – contourne à Labarthe sur Lèze le lotissement des III Rivières, en rive gauche de la Lèze. En 2014, les habitants de ce lotissement ont réuni une pétition de 70 signatures pour alerter le SMIVAL et la municipalité du risque d'inondation que faisait peser le rétrécissement au niveau du pont de la rue du Roussillon. En effet, lorsque la Lèze déborde, une partie du débit transite par le chemin de Lagardelle. Il vient alimenter le fossé du Sarrasclé et saturer le pont. Le fossé déborde alors vers le lotissement qui compte environ 90 habitations.



Les deux buses seront remplacées par un ouvrage cadre de 2 m x 1,25 m

Pour réduire le risque de débordement, la Mairie a confié au SMIVAL la réalisation d'une opération de remplacement des buses du pont par un ouvrage cadre de section plus importante. Les études d'ingénierie ont été menées en 2015-2016 pour définir précisément le projet, en particulier pour assurer le maintien des réseaux pendant les travaux (eau, électricité, gaz, téléphone, fibre). Suite à un appel d'offre, c'est l'entreprise STAT de Lagardelle qui a été sélectionnée pour réaliser les travaux pour un montant de 74 000 € HT. Ceux-ci doivent débuter en septembre 2016.

